

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JANVIER 2025

- Conseillers présents : Mesdames : Joëlle ROUVIER, Christine MESSAGER, Pascale SOLE ;
Messieurs : Serge CONSTANS, Jacques AVANIAN, Bernard DE WACHTER, Sylvain GARRON ;
- Conseiller absent : Monsieur Joachim DA CUNHA ;
- Absente représentée : Madame Céline BARRE donne pouvoir à Monsieur Serge CONSTANS ;
- Le quorum est atteint
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSAGER ;

Début de séance : 11 h 02

Fin de séance : 11 h 20

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 décembre 2024 à l'approbation des conseillers municipaux présents. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Modification N°01 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme ;
- Contribution financière pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité : demande de raccordement N° RAC-24-2D45JRF50G ;

Liste des actes pris dans le cadre des articles L.2322-1, L2322-2, L.2122-22, L.2122-23 et L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

- CONTRATS ET CONVENTIONS :

Décision du Maire N°2024-12-092 : approuvant et signant le contrat d'entretien et de nettoyage des bâtiments communaux avec l'entreprise SEV Entretien Nettoyage Conciergerie ;

- M57 - FONGIBILITE DES CREDITS :

Décision du Maire N°2024-12-093 : autorisant des transferts de crédits entre les chapitres de la section de fonctionnement sur le budget de la commune au titre de l'année 2024 ;

DELIBERATIONS ADOPTEES

2025-01-001 - MODIFICATION N°01 DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prescrire la modification N°01 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme en vigueur selon la procédure, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et en particulier ses articles L 153-41 à L 153-44 ;

2025-01-002 - CONTRIBUTION FINANCIERE POUR L'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - DEMANDE DE RACCORDEMENT N° RAC-24-2D45JRFS06

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, approuvent les dispositions de cette contribution financière due par la commune pour une extension du réseau public de distribution d'électricité pour un montant de 7 067,40 € HT et autorise Monsieur le Maire à renseigner et à signer tout document relatif à cette affaire.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 11 h 20

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 10 janvier 2025

Le Maire
Monsieur Serge CONSTANS



La secrétaire de séance
Madame Christine MESSAGER

Arrêté par Nous, Maire de la commune d'Artignosc-sur-Verdon, pour être publié sous forme électronique sur le site internet de la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, le 03 février 2025

Le Maire
Monsieur Serge CONSTANS



La secrétaire de séance
Madame Christine MESSAGER